
Adresse de la société populaire de Montpellier (Hérault) sur les actions de l'aristocratie, lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794), lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montpellier (Hérault) sur les actions de l'aristocratie, lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794), lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 84;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15875_t1_0084_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

rances de cette régénération qui a comblé le peuple de joie. Nous continuerons l'ouvrage qu'ils ont eu le courage de commencer, malgré toutes les manœuvres qu'on cherche à employer pour nous détourner du but et les dangers qu'on sembloit vouloir nous faire craindre. Nous savons que les brigands nous calomnient, qu'ils calomnient la Convention, qu'ils osent dire que la majorité est dans l'oppression ou corrompue; mais nous n'en continuerons pas moins notre carrière, avec fermeté, et nous saurons opposer votre union, votre force et la sévérité des lois révolutionnaires à ces vaines clameurs. Nous voyons trop d'analogies entre la conduite de ces hommes pervers et les projets des triumvirs, entre le langage qu'ils tiennent aujourd'hui et les traits lancés contre vous par l'aristocratie, entre la manière dont ils vous jugent et la proposition insensée qu'on a osé vous faire de votre renouvellement, pour n'avoir pas les yeux ouverts sur les détours de cette tactique infernale et, pour n'en pas déjouer toutes les trames.

Salut et fraternité.

Signé, Pocholle, Charlier.

43

Un secrétaire lit successivement diverses lettres de représentants du peuple et différentes adresses des sociétés populaires et autres.

Plusieurs de ces pièces, entre autres les adresses des sociétés populaires de Montpellier et de Grenoble, contiennent l'expression de vives alarmes sur l'audace du modérantisme et de l'aristocratie, qui partout disent-elles, lèvent la tête, persécutent les patriotes et les font incarcérer. Elles demandent que les patriotes soient vengés, que l'aristocrate et le modéré soient punis. [Ils insultent les patriotes sous prétexte qu'ils sont des continuateurs de Robespierre : elles ajoutent que les aristocrates cherchent à égarer les habitans des campagnes en leur faisant haïr la loi bien-faisante du maximum.] (82)

L'adresse envoyée par la société populaire de Montpellier contient, entre autres faits, celui de l'assassinat d'un patriote du département de l'Aveyron, coupé par morceaux, à six lieux de Montpellier (83).

La société populaire de Montpellier [département de l'Hérault] donne avis de l'assassinat d'un patriote, et se plaint de ce que l'aristocratie se montre (84).

Il s'élève quelque discussion sur le fait énoncé dans l'adresse de Montpellier (85).

(82) *J. Fr.* n° 717; *J. Paris*, n° 620.

(83) *Moniteur*, XXI, 733.

(84) *P.-V.*, XLV, 207.

(85) *Moniteur*, XXI, 733.

[La société populaire de Montpellier dénonce les manœuvres employées par l'aristocratie et le modérantisme pour détruire la révolution.

Elle instruit l'Assemblée que dans le département de l'Aveyron à six lieux de son arrondissement, on a assassiné trois commissaires de districts, chargés du recensement des grains et un patriote qui a été coupé en morceaux.

Elle demande que l'Assemblée donne de l'énergie aux lois révolutionnaires et que l'aristocratie et le modérantisme soient réduits à trembler.

Un membre : je dois rendre hommage à la vérité : le patriote qu'on dit assassiné est mon parent. J'ai reçu hier une lettre où l'on m'en instruit; voici le fait : Ce citoyen, chargé d'un achat de bœufs pour le compte de la République, a été attaqué [du côté d'Espalion] (86) par quatre scélérats au coin d'un bois, et dévalisé [lui ont volé 140 000 L, et, après avoir longtemps délibéré sur son sort, et feint d'aller à cet égard consulter leurs camarades qu'ils disaient au nombre de quatre-vingt, l'ont enfin relâché] (87); mais il est en bonne santé.

LOUCHET qui avoit donné lecture de la dénonciation de la société populaire de Montpellier assure que le patriote dont il s'agit a été assassiné à 6 lieux de là et que celui dont parle le préopinant l'a été à quarante lieux plus loin.] (88) [J'observe que l'assassinat dont il est question dans l'adresse peut fort bien n'être pas le même que celui dont il est question dans la lettre qu'on vient de lire. Je demande le renvoi de l'adresse au comité de Sûreté générale].

GOUPILLEAU (de Fontenay) : Il est constant qu'un individu a été assassiné. Que devez vous faire? vous devez charger le juge de paix du canton où cet assassinat a été commis d'en rechercher les auteurs et de les faire punir. Je demande donc l'ordre du jour, motivé sur ce que cette affaire est du ressort des tribunaux.

CAMBOULAS : Cet assassinat peut fort bien n'être pas un crime ordinaire, mais tenir aux manœuvres de l'aristocratie.

[Vous devez savoir que les patriotes sont assassinés dans les communes voisines du lieu de naissance de l'infâme Charrier] (89). Je demande en conséquence que la connaissance du fait soit, non seulement envoyée aux tribunaux, mais que de plus, on fasse parvenir une copie de l'adresse aux représentants du peuple Perrin et Goupilleau (de Montaigu), qui sont à Montpellier. Cette proposition est décrétée] (90).

(86) *M. U.*, XLIII, 411.

(87) *Moniteur*, XXI, 733.

(88) *J. Perlet*, n° 719.

(89) *J. Perlet*, n° 719.

(90) *Moniteur*, XXI, 733. *J. Perlet*, n° 719; *Débats*, n° 721, 414-415; *Mess. Soir*, n° 754; *J. Mont.*, 135; *M. U.*, XLIII, 411; *Gazette Fr.*, n° 985; *Rép.*, n° 266; *J. Fr.*, n° 717. L'intervention attribuée à Camboulas pourrait être le fait de deux députés selon les *Débats*.